

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1891)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 297

présenté par
M. Blein

AVANT L'ARTICLE 49

À la fin de l'intitulé du titre VII, substituer aux mots :

« à l'insertion par l'activité économique »

les mots :

« aux éco-organismes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.